



**HAL**  
open science

## Introduction

Jean-Luc Prisset, Laurence Brissaud, Odile Leblanc

► **To cite this version:**

Jean-Luc Prisset, Laurence Brissaud, Odile Leblanc. Introduction. Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, 1994, Évolution urbaine à Saint-Romain-en-Gal: la rue du Commerce et la maison aux Cinq Mosaïques, 51, pp.1-6. 10.3406/galia.1994.3089 . hal-01914643

**HAL Id: hal-01914643**

**<https://hal.science/hal-01914643>**

Submitted on 5 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## **Evolution urbaine à Saint-Romain-en-Gal : la rue du Commerce et la maison aux Cinq Mosaïques**

**par Jean-Luc PRISSET\*, Laurence BRISSAUD\* et Odile LEBLANC\***

Au début du I<sup>er</sup> s. après J.-C., la création de la rue du Commerce traduit l'expansion du quartier *extra-muros* de Saint-Romain-en-Gal. Celui-ci s'est développé durant l'époque augustéenne à proximité du Rhône, légèrement en amont du centre antique de Vienne (Isère), sur une plaine alluviale préalablement cadastrée. Vers le milieu du I<sup>er</sup> s., la rue est dotée d'un collecteur public dont la construction s'avère être en étroite relation avec l'aménagement de l'îlot qui borde la voie à l'ouest. Nous observons notamment l'apparition de la maison au Grand Péristyle. Cette demeure possède un bâtiment à vocation commerciale qui constituera l'ossature de la maison au Bassin Excentré, créée au milieu du II<sup>e</sup> s., et de celle aux Cinq Mosaïques qui lui succède à la fin du siècle. A cette époque, la chaussée de la rue du Commerce est pavée avec de gros blocs de granite et est bordée par un trottoir maçonné sur le côté ouest. Aucun nouvel aménagement ne survient avant l'abandon du quartier qui se produit dans le courant du III<sup>e</sup> s.

*At the beginning of the 1st C. A.D., the creation of the Trade street shows the expansion of the extra-muros district of Saint-Romain-en-Gal. The development of this area began during the augustan period near the River Rhône, slightly above the antique centre of Vienne (Isère), on an alluvial plain already surveyed. Towards the middle of the 1st C., the street is equipped with a public main sewer, construction which is in close connection with the development of the west side of the road. In particular, we note the emergence of the maison au Grand Péristyle. This residence possesses a building devoted to trade that will constitute the frame of the maisons au Bassin Excentré, created in the middle of the 2nd C., and aux Cinq Mosaïques that succeeds it at the end of the same century. At this time, the Trade street's roadway is paved with big granite block and bordered, on the west side, with a stone-built pavement. No new transformations happen before the disuse of this district in the course of the 3rd C.*

Mots clés : Vienne, Saint-Romain-en-Gal, rue du Commerce, maison aux Cinq Mosaïques, maison au Bassin Excentré, maison des Dieux Océans, bâtiment commercial, urbanisme, voirie, égout public, adduction d'eau, cadastration, mobilier dateur.

\* Equipe archéologique de Saint-Romain-en-Gal, Conseil Général du Rhône.  
*Gallia*, 51, 1994, p. 1-133.

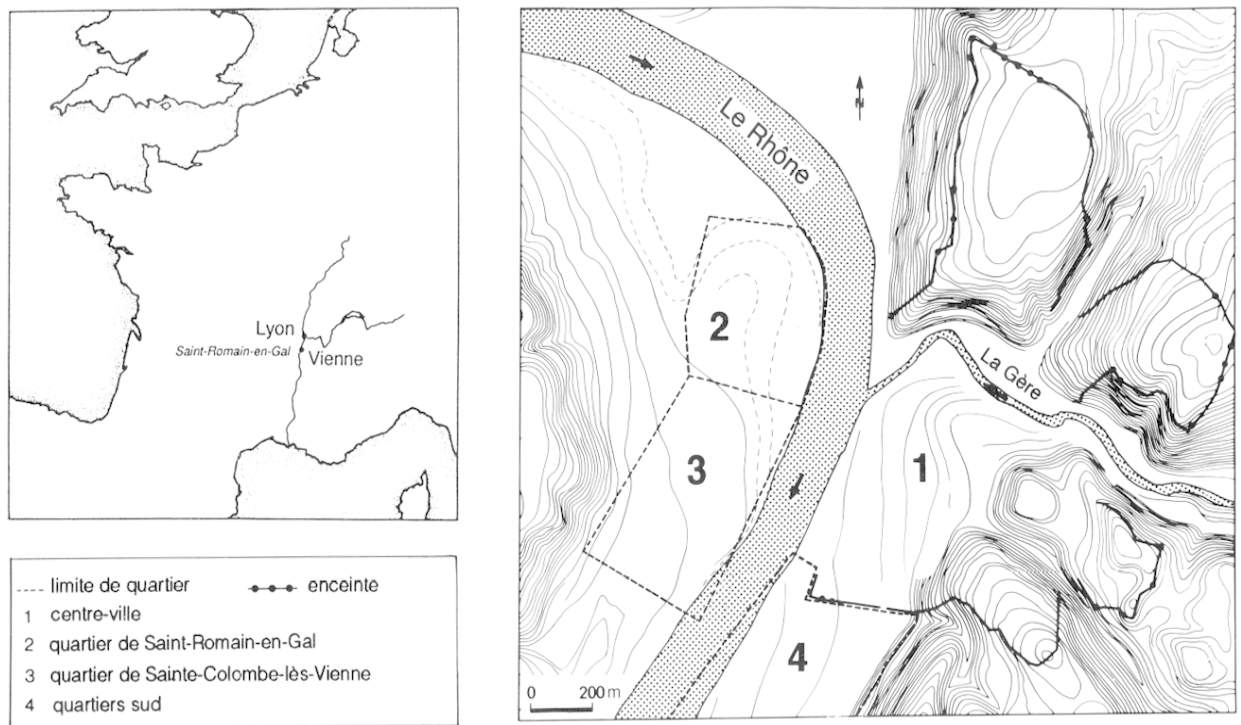


Fig. 1 — Localisation du quartier gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal au sein de Vienne antique.

## INTRODUCTION

Le site de Saint-Romain-en-Gal se présente comme un lieu favorisé sur lequel les transformations urbaines, subies par toute ville au cours de son existence, peuvent être appréhendées avec une grande précision. Situé sur la rive droite du Rhône, en amont du cœur antique, médiéval et moderne de la ville de Vienne (fig. 1), ce quartier est resté particulièrement préservé depuis son abandon survenu au cours du III<sup>e</sup> s., après quatre siècles d'occupation gallo-romaine. Les remblaiements considérables effectués durant cette période ont permis une préservation satisfaisante des constructions successives. Cette conjonction de circonstances favorables, associée à une survie assurée dans l'avenir<sup>1</sup>, offre la perspective, à moyen terme, d'une connaissance approfondie des mutations du site, grâce à une mise en relation continue sur une grande surface de toutes les structures qui s'y trouvent.

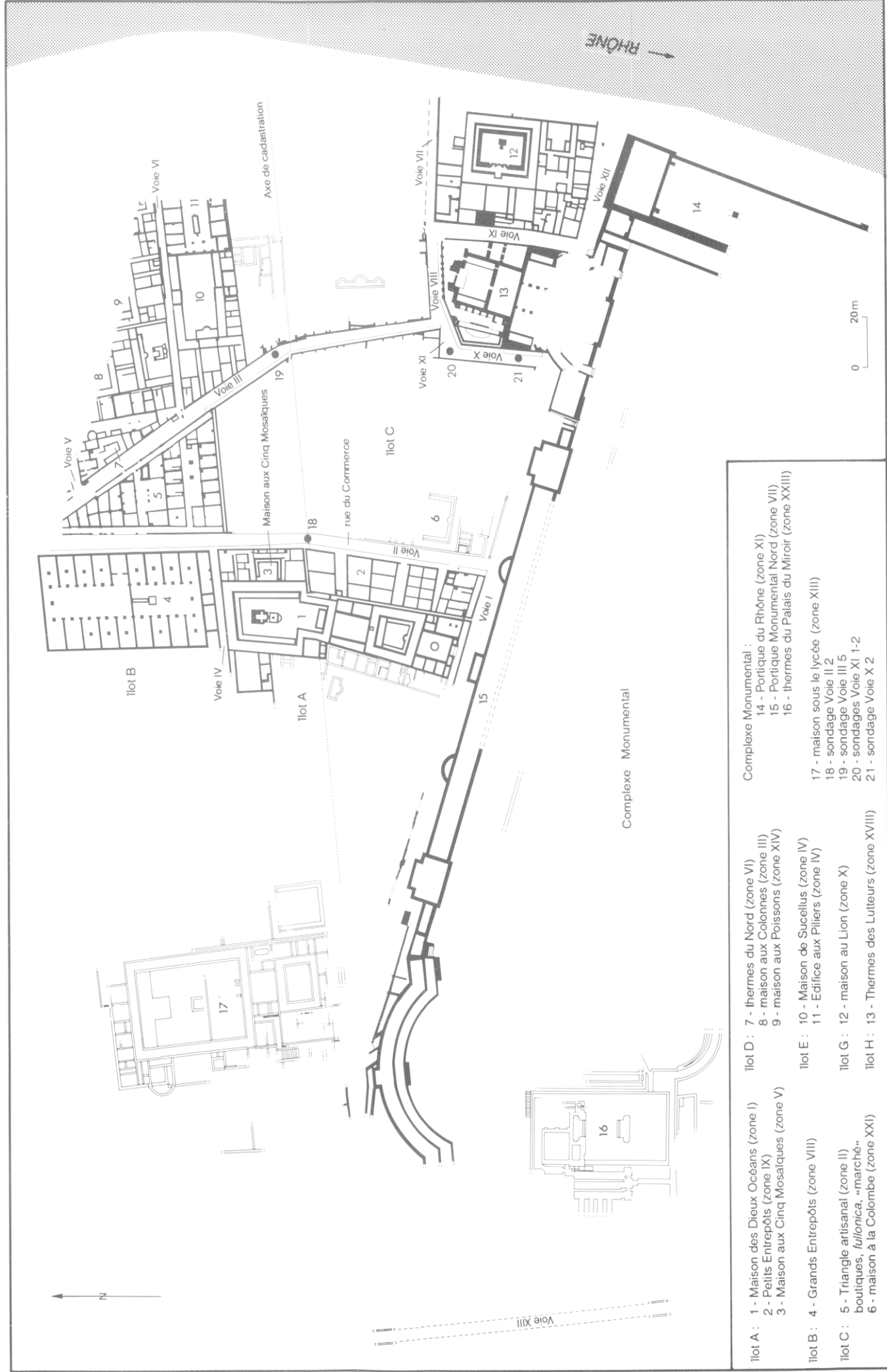
La première approche évolutive a été proposée lors

de l'étude de la maison des Dieux Océans<sup>2</sup>. A partir de la fouille de cette habitation et des observations qui ont pu être réalisées de place en place sur la rive droite, certains principes de développement ont été dégagés pour l'ensemble du quartier. Cette synthèse récente intègre déjà des données, alors brutes de fouille, provenant de la parcelle de la maison aux Cinq mosaïques.

Depuis, l'étude de cette dernière a été menée à bien. Deux aspects fortement complémentaires apparaissent pour donner à cette demeure et à son emplacement une importance toute particulière. Le premier tient à une position privilégiée où les principales transformations urbanistiques ont laissé leur empreinte. Le second correspond à la genèse et à l'existence même de cette habitation, qui peut être qualifiée de luxueuse, au sein d'un proche environnement essentiellement commercial et d'un quartier où prédominent de vastes demeures. Ces nouvelles observations précisent les hypothèses antérieures et rendent plus perceptible le voisinage de la maison des Dieux Océans, dénomination prise dans son sens global, c'est-à-dire l'habitation portant ce nom ainsi que les différentes constructions qui l'ont précédée.

<sup>1</sup> Le secteur actuellement dégagé, propriété du Conseil Général du Rhône, fait partie d'une réserve archéologique d'une vingtaine d'hectares qui couvre la plaine alluviale de Saint-Romain-en-Gal. Les fouilles sont assurées depuis 1981 par l'équipe archéologique du site, sous la responsabilité de A. Desbat, de 1980 à 1987, et depuis lors sous celle de H. Savay-Guerraz.

<sup>2</sup> En ce qui concerne l'implantation géographique du site et les fouilles anciennes qui s'y sont déroulées, nous renvoyons à la publication citée sous la référence Desbat *et alii* (1994) dont le sommaire abrégé est donné dans notre article (p. 130-131). Pour les travaux récents, on trouvera, sous la référence Savay-Guerraz *et alii*, 1992, un résumé des résultats des fouilles menées au cours des années 1988 à 1990.



- |          |  |          |   |                       |   |
|----------|--|----------|---|-----------------------|---|
| Ilot A : | 1 - Maison des Dieux Océans (zone I)   | Ilot D : | 7 - thermes du Nord (zone VI)           | Complexe Monumental : | 14 - Portique du Rhône (zone XI)              |
|          | 2 - Petits Entrepôts (zone IX)         |          | 8 - maison aux Colonnes (zone III)      |                       | 15 - Portique Monumental Nord (zone VII)      |
|          | 3 - Maison aux Cinq Mosaïques (zone V) |          | 9 - maison aux Poissons (zone XIV)      |                       | 16 - thermes du Palais du Miroir (zone XXIII) |
| Ilot B : | 4 - Grands Entrepôts (zone VIII)       | Ilot E : | 10 - Maison de Succellus (zone IV)      |                       | 17 - maison sous le lycée (zone XIII)         |
|          |  |          | 11 - Edifice aux Piliers (zone IV)      |                       | 18 - sondage Voie II 2                        |
| Ilot C : | 5 - Triangle artisanal (zone II)       | Ilot G : | 12 - maison au Lion (zone X)            |                       | 19 - sondage Voie III 5                       |
|          | boutiques, <i>lullonica</i> , «marché» | Ilot H : | 13 - Thermes des Lutteurs (zone XVIIII) |                       | 20 - sondages Voie XI 1-2                     |
|          | 6 - maison à la Colombe (zone XXI)     |          |   |                       | 21 - sondage Voie X 2                         |

Fig. 2 — Plan général du site de Saint-Romain-en-Gal.



Fig. 3 —  
Vue générale de l'îlot A  
depuis le sud.

## HISTORIQUE DES FOUILLES

La maison aux Cinq Mosaïques (zone V) est l'une des plus petites *domus* mises au jour à Saint-Romain-en-Gal. Située dans l'angle nord-est de l'îlot A (fig. 2), elle est implantée à l'est du deuxième péristyle de la maison des Dieux Océans (zone I) et au nord de l'ensemble des Petits Entrepôts (zone IX) (fig. 3). Elle s'ouvre à l'est sur la rue du Commerce (voie II), desserte nord-sud du quartier, et elle est bordée, au nord, par le passage des Grands Entrepôts (voie IV)<sup>3</sup>.

Le dégagement de la maison a été réalisé en 1967 lors du décapage général du site, il mit en évidence les cinq mosaïques qui lui conférèrent par la suite son nom (Le Glay, 1968, p. 582-583 ; 1970, p. 178). Ces pavements, dont la dépose fut réalisée à cette époque, ont été étudiés et publiés par J. Lancha dans le *Recueil Général des Mosaïques de la Gaule* (Lancha, 1981, p. 259-286).

3 Chaque ensemble parcellaire cohérent (maison, entrepôt...) est numéroté en continuité, quelque soit l'îlot, et est qualifié de zone, tandis que chaque rue, ruelle ou passage, est appelé voie et reçoit également une numérotation continue en chiffre romain. Se référant toujours au dernier état dégagé du quartier, ce principe général sert de cadre aux enregistrements des données de fouilles.

Par la suite, une campagne de restauration intervint pour :

- remonter les murs des pièces aux sols de mosaïques et de béton à l'aide de briques carrées afin de restituer une horizontalité fortement perturbée par d'importants effondrements de maçonneries et de terrain, et pour marquer la division spatiale affaiblie par l'enlèvement des mosaïques ;
  - redresser le seuil de l'entrée, rétablir à l'horizontale le stylobate du portique oriental et rehausser le mur périmétral ;
  - refaire les parois du bassin et lui créer de nouvelles évacuations. En relation avec cette réfection, une tranchée a été effectuée le long de la branche est du stylobate pour l'installation de buses destinées à l'écoulement des eaux du bassin.
- Réalisés, au début des années 70, sous les radiers des mosaïques des deux pièces méridionales, quelques sondages, plus ou moins profonds, ont fourni les premières indications concernant les niveaux antérieurs à cette habitation (Le Glay, 1973, p. 528 ; Pelletier, 1982, p. 123).
- En 1983, liés à l'étude de la maison des Dieux Océans, deux nouveaux sondages sont pratiqués contre le mur mitoyen, le premier dans le jardin (V 2), le second dans une pièce à mosaïque, située plus au nord

(pièce 12 de l'état 4)<sup>4</sup>. Ils révélèrent l'existence d'au moins trois états de construction.

Mettant un terme à l'exploration systématique de l'îlot A, l'opération de fouille concernant la maison aux Cinq Mosaïques proprement dite s'est déroulée sur deux années. En 1987, les trois bâtiments successifs, décelés précédemment, ont été explorés en extension, par le biais de sondages ponctuels ou de tranchées. Puis en 1988, d'autres sondages ont été conduits jusqu'au terrain naturel pour reconnaître la nature des occupations antérieures<sup>5</sup>. Ils ont été implantés préférentiellement aux angles de la parcelle afin d'obtenir des renseignements sur d'éventuelles évolutions de ses limites.

Parallèlement à l'exploration de la maison, un sondage (Voie II 2) a été mené dans la rue du Commerce, d'orientation nord-sud, afin d'étudier son origine et son évolution<sup>6</sup>. Il est complété par un autre (IX 9) effectué dans le fond du drain, au nord du petit égout prolongeant l'*ambitus* qui sépare l'habitation des Petits Entrepôts. Le lieu d'implantation a été défini de manière à ce qu'il se superpose à un axe d'urbanisme mis en évidence lors de l'étude de la maison des Dieux Océans.

## PRINCIPES DESCRIPTIFS

Dans un cadre général de publication des ensembles architecturaux et urbanistiques du site, il nous paraît indispensable de préciser certains points utiles à une compréhension globale et nécessairement évolutive du site.

Il est difficile de présenter de manière simple l'histoire d'un site à partir du moment où l'on affine l'étude de chaque entité. En effet, les reconstructions et réaménagements sont nombreux, tandis que les limites parcellaires sont sujettes à modifications ceci posant un problème d'appellation et de références. Le cas de la maison des Dieux Océans paraissait relativement simple. En fait, ce terme générique regroupe :

4 Pour des raisons d'enregistrement, la maison est découpée en aires de fouilles pourvues d'une numérotation en chiffres arabes. Ces aires, définies en début de recherche, correspondent soit à des pièces du bâtiment du dernier état, soit à un découpage arbitraire de certains secteurs, mal déterminés ou de tracé complexe.

5 D'importantes opérations de restauration concernant l'ensemble des vestiges mis au jour sont engagées depuis 1985. Elles entraînent un programme chargé de fouilles préalables qui condamne toute exploration d'envergure des niveaux anciens.

6 Il a été réalisé avant que les travaux d'aménagement de l'ensemble de la rue (curage, restauration du collecteur et de ses regards, réfection de la chaussée dallée du dernier état) ne prennent fin (hiver 1988) et ne rendent ainsi irréalisable toute nouvelle intervention archéologique d'ampleur.

habitat mal défini (état 1A), trois habitations successives nettement différenciées, avec des phases internes plus ou moins marquées (états 1B et 1C ; 2A ; 3A, 3B et 3C), et une quatrième qui pourrait être considérée comme une transformation de la maison antérieure (état 4). A ces différents bâtiments, il faut également ajouter une construction extérieure (état 2B) qui est intégrée au noyau initialement étudié lors de l'état 3A. Pour chaque état, un bref aperçu du proche contexte urbain est présenté. Mais après une analyse plus approfondie, il est impossible d'établir une relation simple entre l'évolution de la maison des Dieux Océans et celles des rues et des constructions périphériques, comme la maison aux Cinq Mosaïques. Dans ces conditions, nous estimons plus cohérent de traiter le problème par le biais des limites parcellaires.

Nous parlerons donc d'états qui font référence à une rue ou à une parcelle telles qu'elles se dessinent dans leur forme finale la mieux conservée. Un nouvel état sera défini en fonction d'événements qui affectent notablement la structure antérieure. Il s'agira de changements d'organisation ou de fonction entraînant une rupture complète par rapport à ce qui existait ou une transformation majeure d'un bâtiment ou d'un espace. Les évolutions propres à chaque état, comme la réalisation de nouveaux aménagements internes, constituent des phases. Ce cadre reste toutefois souple et l'on pourra toujours discuter certaines individualisations. La numérotation reste identique par la forme à celle utilisée pour la maison des Dieux Océans. Ce descriptif étant attaché à une unité spatiale bien déterminée, il n'y a pas de correspondance directe avec celui qui est établi pour un autre ensemble. La mise en relation, chronologique et relative, des différentes structures débouche sur la notion plus vaste d'horizon. Cette dénomination s'applique aux regroupements des structures contemporaines. Celles-ci s'étalent plus ou moins dans le temps, du fait de la précision des datations, essentiellement tributaires de nos connaissances en céramique (cf. *infra*, p. 80-118).

En partant de ces principes, nous traiterons à part la rue et la parcelle de la maison aux Cinq Mosaïques. Deux états apparaissent dans l'étude de la rue : le premier concerne les constructions et les dépôts antérieurs à sa création, le second couvre toute la durée de son existence pendant laquelle sont effectuées diverses installations (égout, adductions d'eau, dallage...) qui détermineront les phases principales.

Parallèlement, quatre états sont définis pour la parcelle voisine. Le premier regroupe des aménagements divers dont l'organisation générale demeure inconnue. Le deuxième est caractérisé par la réalisation d'un bâtiment à vocation commerciale. Le troisième correspond à sa transformation en habitation : la

maison au Bassin Excentré<sup>7</sup>. Cette demeure cède ensuite la place à la maison aux Cinq Mosaïques qui constitue le quatrième et dernier état.

<sup>7</sup> Afin de faciliter les comparaisons entre les différents édifices du site, nous donnons dorénavant un nom spécifique aux états dont la destination est suffisamment claire.

Nous présentons les résultats du sondage de la rue, puis ceux de la fouille de la maison. Les états les plus intéressants feront l'objet de développements particuliers. La datation des différentes structures sera ensuite discutée. Des aspects plus généraux, touchant les évolutions du parcellaire et de la voirie seront abordés en conclusion.

## LA RUE DU COMMERCE (VOIE II)

par Laurence BRISSAUD

Le sondage Voie II 2 englobant toute la largeur de la chaussée, ainsi que la façade ouest de l'îlot voisin (îlot C), a été conduit, lors de la campagne de fouilles 1988, à la hauteur de l'*ambitus* IX 30 séparant la maison aux Cinq Mosaïques des Petits Entrepôts<sup>8</sup>. Son implantation s'est trouvée liée à l'existence d'un point d'inflexion marqué de la rue, coïncidant avec le passage d'un axe d'urbanisme générateur est-ouest (fig. 2).

L'objectif de l'opération était double :

- mettre en évidence la genèse et le devenir de l'une des rues principales du site, en connexion avec les différentes phases d'occupation humaine d'une parcelle révélatrice de l'évolution complexe du quartier ;
- étudier la nature du rapport existant entre la voie et l'axe d'urbanisme, décelé lors de la fouille de la maison des Dieux Océans<sup>9</sup>.

### **ETAT 1 : UNE CONSTRUCTION AUGUSTÉENNE**

L'apport déterminant du sondage réside dans la mise au jour d'un mur est-ouest antérieur à la création de la rue nord-sud, attestant ainsi avec certitude l'existence d'un parcellaire et d'une division spatiale du quartier originel différents de ceux qui avaient été révélés jusqu'alors par les fouilles (fig. 4).

<sup>8</sup> Ce sondage couvrait une superficie de 18 m<sup>2</sup> et a été mené jusqu'à la couche naturelle de graviers fluviaux qui se trouve à la cote 148,05 m (toutes les cotes sont indiquées en altitude absolue NGF).

<sup>9</sup> Dans la parcelle de la maison des Dieux Océans, cet axe se trouve matérialisé par plusieurs murs : M333 (sondages I 51 et I 66) et M336 (sondage I 55) (Desbat *et alii*, 1994 : chap. 1 - Partie centrale nord).

